Image not found or type unknown

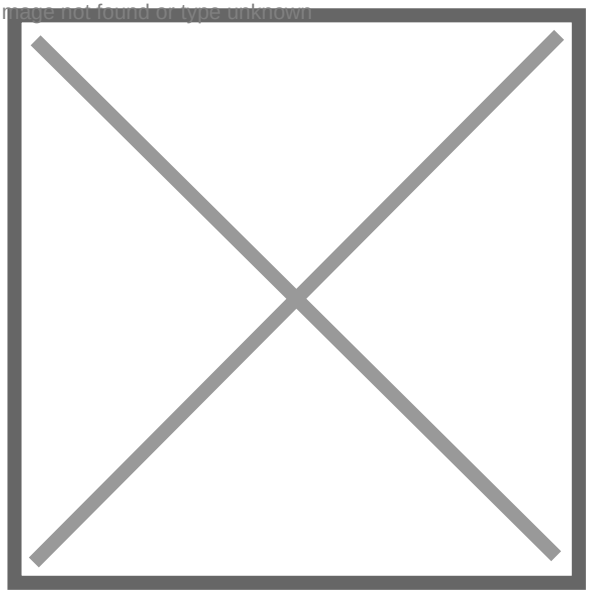

Départ de l'entreprise - accord

Par **lolopx87**, le **05/04/2012** à **18:27**

Bonjour,

Ayant trouvé un nouveau boulot, je dois quitter mon entreprise à plus ou moins long terme.

Pour information, je suis cadre dans l'entreprise depuis un peu moins d'un an (convention SYNTEC) avec un préavis de 3 mois.

Je commence mon nouveau boulot en septembre. Etant dans une SSii en inter-contrat, je viens actuellement au siège sans occupation et en attendant que ça passe.

Je peux donc en cas de démission sans soucis démissionner et quitter la société. Le soucis étant que je n'aurais plus de revenu jusqu'en septembre. De l'autre côté je peux aussi faire mon préavis de 3 mois à venir tous les jours sans rien faire.

Dans cette l'idée est de trouver un deal convenable pour tout le monde.

Nous avons donc parlé dans un premier temps avec mon employeur d'une rupture conventionnelle, idée abandonnée car trop coûteuse pour lui. IL a donc commencer à me parler de licenciement (sans évoquer de motif) indiquant que ça me permettrait de toucher le chômage en attendant le nouveau travail.

Concrètement quelles sont les meilleurs solutions pour négocier ce départ ? Que penser de a proposition de licenciement (n'ayant pas fait de faute et la société n'étant pas

Merci d'avanceBonjour à tous,

Ayant trouvé un nouveau boulot, je dois quitter mon entreprise à plus ou moins long terme.

Je commence mon nouveau boulot en septembre. Etant dans une SSii en inter-contrat, je viens actuellement au siège sans occupation et en attendant que ça passe.

Je peux donc en cas de démission sans soucis démissionner et quitter la société. Le soucis étant que je n'aurais plus de revenu jusqu'en septembre. De l'autre côté je peux aussi faire mon préavis de 3 mois à venir tous les jours sans rien faire.

Dans cette l'idée est de trouver un deal convenable pour tout le monde.

Nous avons donc parlé dans un premier temps avec mon employeur d'une rupture conventionnelle, idée abandonnée car trop coûteuse pour lui. IL a donc commencer à me parler de licenciement (sans évoquer de motif) indiquant que ça me permettrait de toucher le chômage en attendant le nouveau travail.

Je ne sais quoi penser de cette proposition ? est- un piège ?

Merci d'avance

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **18:47**

Bonjour

Pourquoi ne pas faire votre préavis et ensuite prendre vos congés payés?

Le licenciement que vous propose votre employeur , pour un abandon de poste par exemple équivaudrait à une faute grave qui vous priverait d'indemnité de licenciement.

Par **lolopx87**, le **05/04/2012** à **18:52**

Bonjour,

l'idée de venir 3 mois au siège avec aucune activité ne me réjouis guère, si besoin je le ferais. Mais l'idée c'était plutôt d'essayer de trouver un accord qui me convient, me permettant d'arrêter plus tôt sans que l'écart financier soit disproportionné.

Je pense que de toutez manière, il faut proscrire toute tentative de licenciement. Mais mis à part la rupture conventionnelle, y a il un autre moyen de passer un accord (partir avec un chèque) et pouvoir ensuite toucher le chômage avant de commencer l'autre travail ?

merci

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **18:58**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Rebonjour

Vous aurez une période de carence avant de toucher vos indemnités de chômage.

Vous avez acquis des jours de congés payés que l'employeur si vous ne les prenez pas devra vous payer par une indemnité compensatrice.

Le pôle emploi en tiendra compte pour le délai de prise en charge et le paiement des indemnités de chômage.

Si l'employeur ne veut pas de rupture conventionnelle, je ne vois pas comment solutionner votre situation.

L'indemnité de la rupture conventionnelle doit être au moins égale à celle d'un licenciement.

Il n'y a que pour un licenciement pour faute grave ou lourde que l'employeur n'a pas à verser une indemnité de licenciement.

D'où la pensée que l'employeur pourrait vous suggérer un abandon de poste ce qui lui permettrait de vous licencier pour faute grave et faire ainsi l'économie d'une indemnité.

Par **lolopx87**, le **05/04/2012** à **19:03**

Bonjour,

Merci pour ce retour. Il est évident que l'idée d'un abandon de poste est proscrite. il est aussi impensable que j'accepte une faute grave ou lourde sachant que ce n'est pas le cas.

Je vais donc en rediscuter demain avec eux.

Merci pour ce retour :)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés